

CHAMBRE DES COMMUNES

Le mercredi 24 mars 1976

La séance est ouverte à 2 heures.

AFFAIRES COURANTES

[Traduction]

LES TRANSPORTS

PROPOSITION D'ENQUÊTE DU COMITÉ SUR LES
INSTALLATIONS DE SAUVETAGE AIR-MER DE
COLOMBIE-BRITANNIQUE—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU
RÈGLEMENT

M. John Reynolds (Burnaby-Richmond-Delta): Monsieur l'Orateur, je prends la parole en vertu de l'article 43 du Règlement au sujet d'une affaire urgente concernant les installations de sauvetage air-mer de Colombie-Britannique. Je propose, appuyé par le député de Saint-Jean-Est (M. McGrath):

Que le comité permanent des transports soit chargé de faire enquête sur les installations de sauvetage air-mer de Colombie-Britannique et de présenter ses recommandations à la Chambre dans un délai raisonnable après une étude approfondie.

M. l'Orateur: Aux termes de l'article 43 du Règlement, une motion de ce genre ne peut être présentée qu'avec le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

PROPOSITION DE RETRAIT DE L'ACCREDITATION DE CERTAINS
MEMBRES DU CORPS DIPLOMATIQUE DE L'URSS—RECOURS À
L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Otto Jelinek (High Park-Humber Valley): Monsieur l'Orateur, j'invoque aussi l'article 43 du Règlement pour proposer une motion sur une affaire urgente touchant la sécurité du Canada et de son allié et associé en matière de défense aérienne sur le continent nord-américain, les États-Unis d'Amérique. Il est reconnu que le prétendu personnel diplomatique de l'Ambassade de l'URSS accrédité à Ottawa est composé au moins par moitié d'agents du KGB, service de renseignement soviétique, dont certains ont pris part à des opérations illégales et clandestines. Par exemple, l'adjoint de l'attaché de l'air a été expulsé du Liban en 1969 pour avoir comploté le vol d'avions Mirage de la force aérienne libanaise. Je propose donc, appuyé par le député de Northumberland-Durham (M. Lawrence):

Que la Chambre enjoigne au ministre des Affaires extérieures d'aviser immédiatement l'Ambassade de l'URSS que les agents du KGB qui se font passer pour des membres du personnel diplomatique ne peuvent plus être accrédités comme membres du corps diplomatique au Canada et que l'URSS doit les rappeler immédiatement.

M. l'Orateur: L'article 43 du Règlement exige le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

LA DÉFENSE NATIONALE

DEMANDE D'ENQUÊTE PUBLIQUE SUR LES ACTIVITÉS DE
MM. REISMAN ET GRANDY AU SUJET DE LA COMMANDE
D'AVIONS
ORION-LOCKHEED—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU
RÈGLEMENT

M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur l'Orateur, je demande la permission de la Chambre pour présenter une motion en vertu de l'article 43 du Règlement, au sujet d'une affaire très grave. Je propose donc, avec l'appui du député de Timiskaming (M. Peters):

Que la Chambre demande une enquête publique sur le rôle joué par la firme Reisman and Grandy Limited dans les négociations entre le gouvernement du Canada et la société Lockheed Aircraft en vue de l'achat d'avions Orion.

M. l'Orateur: A l'ordre. Conformément à l'article 43 du Règlement, cette motion ne peut être proposée qu'avec le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

QUESTIONS ORALES

[Traduction]

L'ADMINISTRATION FÉDÉRALE

LA POSSIBILITÉ D'ENGAGEMENT CONTRACTUEL DE M.
GRANDY POUR LE BUREAU DU PREMIER MINISTRE OU UN
ORGANISME DE L'ÉTAT

M. Joe Clark (chef de l'opposition): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au premier ministre. Le premier ministre suppléant a dit hier qu'il chercherait à savoir si M. J. F. Grandy s'était occupé personnellement d'un contrat pour le cabinet du premier ministre ou pour un autre organisme central du gouvernement depuis que sa firme, Reisman and Grandy Limited, a accepté de travailler pour Lockheed Limited et, dans l'affirmative, quand ce contrat avait été honoré. Je me demande si le premier ministre est maintenant en mesure de renseigner la Chambre sur cette question?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Oui, monsieur l'Orateur, j'ai reçu la question du premier ministre suppléant et j'ai fait faire des recherches. Je puis dire que ni le bureau du premier ministre ni celui du Conseil privé n'a conclu de contrat avec cette société. Par le passé, plusieurs ministères ont eu avec elle des contrats à très court terme, essentiellement pour clore la période de transition et mettre des dossiers en ordre, et ainsi de suite. Je ne vois là aucune difficulté. Le ministère de l'Industrie et du Commerce a retenu leurs services de consultation. J'ai demandé qu'on me renseigne sur la nature de ce dernier contrat. Je crains de ne pouvoir donner de réponse à la Chambre à ce sujet aujourd'hui. Je vois que le ministre n'est pas à la Chambre, mais c'est une affaire que nous prenons vraiment au sérieux et nous allons voir ce qu'il en est.